

REGLEMENT

Article 1: L'E.S. Névez est désigné comme l'organisateur du Vide Grenier- Troc et Puces organisé sur le parking de la salle omnisports de Névez le samedi 22 août 2026 et ouvert au public de 8h30 à 17h00.

Article 2: L'inscription des exposants est effective dès réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et accompagné du règlement à l'ordre de l'E.S.Névez ainsi que d'une photocopie recto verso de la pièce d'identité avant le début de la manifestation. La manifestation est ouverte aux professionnels, particuliers et associations. Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront débiller.

Article 3 : Les exposants seront accueillis à partir de 7h00 et le déballage se terminera à 8h30. Une collation (café/gâteaux) leur sera offerte. Les véhicules utilisés pour le déchargement des objets exposés devront être stationnés sur le parking réservés aux exposants. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription et seul l'organisateur est habilité à modifier leur disposition si nécessaire.

Article 4: Les exposants s'engagent à ouvrir leur stand de 8h30 à 17h00, et à ne remballer qu'après 17h00 en laissant leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvés et donc soit à ramener les invendus ou à les mettre à la décharge.

Article 5 : Les places non occupées après 9h00 ne seront plus réservées et pourront si besoin être attribuées à d'autres exposants. En cas de désistement l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début de la manifestation à défaut, aucun remboursement des sommes versées ne pourra être demandé.

Article 6: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou accident corporel. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité des objets présentés (interdiction des produits dangereux, des armes, des animaux vivants) et déclare faire son affaire personnelle de toutes assurances concernant ce Troc et Puces/Vides Greniers ainsi qu'à renoncer à tous recours à l'encontre de l'organisateur, ses assurances et la ville en cas de dommages.

Article 7 : La participation à cette manifestation implique l'entière acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement se verra priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse prétendre réclamer les sommes déjà versées au titre de son inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à :

Sébastien Le Dé , 6 chemin de Park Vras, Keriquel Vihan, 29910 Trégunc
accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'E.S.Névez
et d'une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité

Nom:..... Prénom:.....

Adresse :..... Code postal :.....

Ville:..... Tél.:.....

Adresse mail :

Tarifs Table de 1m80 + 2 chaises : x 8 € =

Le mètre linéaire nu : x 4 € =

.

Lu et approuvé (manuscrit) :

Date : Signature :